

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n°2025.09.148.B

**Validation du programme d'aménagement d'un cheminement piéton
au lieu-dit de l'Ile Champ Bréchaud à Angoulême**

LE VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 19 septembre 2025

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **22**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY

Ont donné pouvoir :

Jean REVEREAULT à Thierry HUREAU, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à François ELIE, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
N°2025.09.148.B

Rapporteur : Monsieur LAVILLE

**VALIDATION DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON AU
LIEU-DIT DE L'ILE CHAMP BRECHAUD A ANGOULEME**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : VALORISATION DU TERRITOIRE

Enjeux : [10601 -1) TOURISME]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Développement d'activités durables dans le tourisme

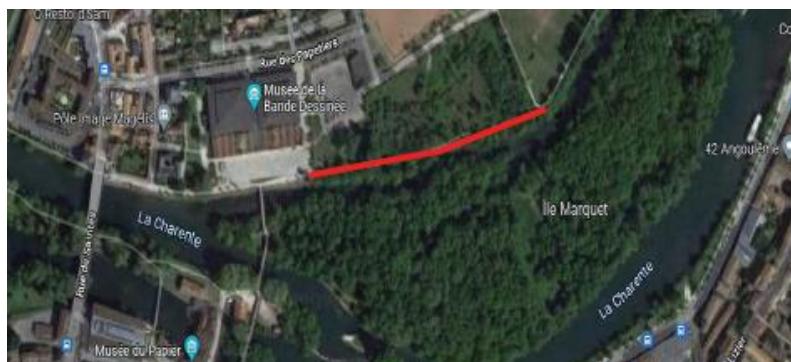
Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement et d'entretien des chemins de randonnées, notamment la coulée verte le long du fleuve Charente, GrandAngoulême souhaite poursuivre le développement des liaisons douces sur son territoire.

Le projet d'aménagement d'un cheminement piéton en bois d'environ 220m sur l'île du Champ Bréchaud, entre le stade Léonide Lacroix et le parvis Magelis répond à un double enjeu de préservation et d'accessibilité de ce site naturel en bord de Charente.

Très fréquenté par les promeneurs ou joggeurs, le sentier actuel, boueux et irrégulier, entraîne une érosion des berges et un élargissement du cheminement, fragilisant le milieu naturel sans permettre aux usagers de bénéficier d'un espace de promenade confortable et sécurisé.

Dans ce contexte, GrandAngoulême porte la volonté de valoriser ce site en bord de Fleuve en améliorant son accessibilité et la sécurité des usagers par la création d'un plateelage en bois surélevé d'une hauteur de 0,40m et d'une largeur de 1,5m.

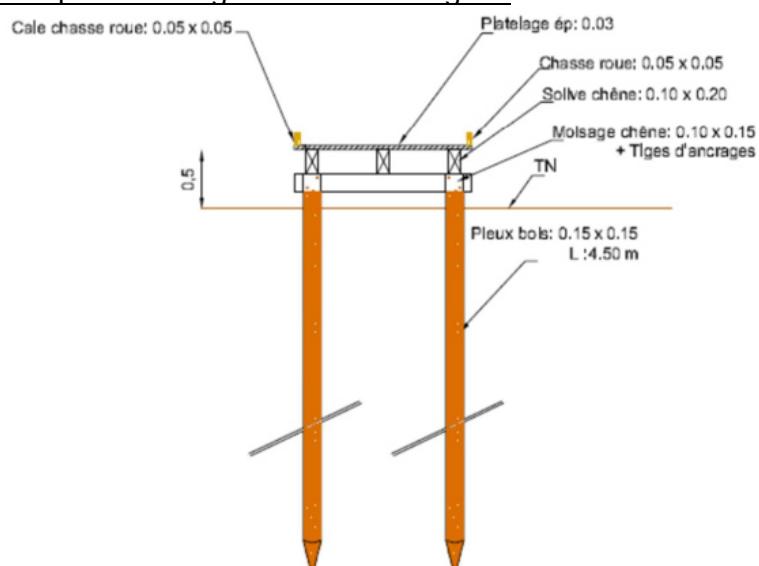
Secteur concerné :



Opération d'aménagement

Cet aménagement se traduit par la réalisation d'un cheminement piéton en bois d'une largeur d'1,5m et d'une hauteur de 40 cm maximum, sans garde-corps mais comprenant la pose de chasse roue afin de sécuriser le passage des poussettes notamment. Le cheminement serait exclusivement piéton.

Principe d'aménagement de l'ouvrage :



Vue d'intégration du futur ouvrage dans son environnement :



Dans une logique de sobriété et afin de veiller à la bonne intégration paysagère de l'ouvrage, l'ensemble de l'aménagement sera réalisé en bois.

La future maîtrise d'oeuvre disposera d'une étude de sol déjà réalisée. Les différentes missions AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR seront confiées à une maîtrise d'oeuvre. Celle-ci devra également assurer les missions complémentaires du dossier au cas par cas, d'un dossier d'incidence Natura 2000 et d'une étude d'impact environnementale.

Estimation financière

Le montant total de l'opération est estimé à 375 000 € HT soit 450 000 € TTC.

Les travaux sont estimés à 280 000 € HT.

Les études :

- Maîtrise d'oeuvre : 58 000 € HT.
- Etudes au cas par cas de missions complémentaires de la maîtrise d'oeuvre par un sous-traitant. Cette mission sera réalisée par des écologues sur plusieurs mois, à laquelle pourrait venir s'ajouter une étude d'impact dont le coût est estimé à 37 000 € HT.

Les crédits seront prévus dans le cadre de l'autorisation de programme Val de Charente 2. Des recherches de subventions sont en cours.

Calendrier de l'opération

La livraison des travaux est prévue avant la fin de l'année 2026. Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Septembre 2025 – août 2026 : AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR, Missions complémentaires et dépôts Permis d'aménager.
- Septembre 2026 – décembre 2026 : Réalisation des travaux

Je vous propose :

DE VALIDER les éléments essentiels du programme d'aménagement cheminement piéton sur l'île de Champ Bréchaud tels que présentés ci-dessus et le montant de l'enveloppe financière affectée au projet.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les documents afférents, les marchés à intervenir ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle et tous documents d'urbanisme.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 3 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---